

## L'AVIS DE L'EXPERT

# Affacturage, outil de croissance « à manier avec précaution »

L'affacturage est un très bon moyen d'améliorer sa trésorerie. Pour tout savoir sur ce mécanisme efficace, rencontre avec Prisca Wuibout, avocate associée au cabinet stéphanois Unité de Droit des Affaires (UDA) et spécialisée en Droit des sociétés ainsi qu'en Droit commercial, des affaires et de la concurrence.

L'affacturage, qu'est-ce que c'est ? « C'est une technique de financement et de recouvrement de son compte client consistant à obtenir un financement anticipé », explique Prisca Wuibout, avocate associée au cabinet stéphanois Unité de Droit des Affaires (UDA). L'entreprise vend alors ses factures à un établissement spécialisé que l'on appelle factor, « qui est généralement une filiale d'un établissement bancaire ».

## ■ « Financer le besoin en fonds de roulement »

Du côté organisationnel, l'avantage premier est de ne pas subir le délai de paiement. « L'affacturage est un moyen de financement qui permet d'alimenter le fonds de roulement d'une entreprise. Souvent, il y a un décalage important entre le moment de la facturation et l'encaissement effectif. Et le recouvrement de la trésorerie est le nerf de la guerre. »

## ■ « Des outils allégés pour les PME et TPE »

« L'affacturage n'est pas du tout dédié aux grandes entreprises. Il existe des outils allé-



« L'affacturage n'est pas dédié aux grandes entreprises. Il existe des outils allégés pour les PME et TPE », souligne l'avocate Prisca Wuibout. Photo Progrès/Fournie par Prisca Wuibout

gés pour les PME et TPE. » Un des avantages est le service de gestion du recouvrement : « Pour les TPE et PME notamment, cela peut permettre de se dégager du temps. » Ce moyen de financement peut être intéressant dans plusieurs cas : « Les avantages s'appliquent dans de nombreuses situations. En phase de croissance, quand l'entreprise a de plus en plus de clients, elle peut avoir intérêt à passer par l'affacturage pour reconstituer

son fonds de roulement. Et l'idéal est une entreprise qui a une clientèle de grands comptes, qui ne présenteront pas de difficulté de recouvrement. »

## ■ Un coût : « 5 % à 15 % de la facture »

Faire appel à de l'affacturage présente de nombreux atouts, et forcément, cela a un coût : « Il y a des frais d'entrée du dossier pour constituer notamment le dépôt de garantie. Les commissions diffèrent et

représentent en moyenne entre 5 % et 15 % de la facture. Mais il existe parfois des solutions plus légères et donc moins chères. »

## ■ « Jusqu'au 30 juin 2021, les entreprises peuvent faire appel à l'affacturage sur simple bon de commande »

Outre le prix, le recours à l'affacturage peut constituer un risque de dégradation des

relations avec ses clients : « L'affacturage permet de gagner du temps puisque le factor se charge de faire les relances de créances. Mais le pendant de cet avantage est que cela peut nuire au relationnel avec le client. Il est important de savoir avec quels clients l'entreprise souhaite le faire. Avec certains clients, il est certainement plus intéressant de maintenir une relation privilégiée. »

## ■ Un affacturage facilité avec la crise sanitaire

En temps normal, « céder sa facture à un factor se fait sous présentation d'une facture certaine, liquide et exigible ». Mais avec la Covid, nous sommes loin du temps normal : « Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a fait de l'affacturage un outil privilégié par un arrêté du 4 septembre 2020, complété en février 2021. Jusqu'au 30 juin 2021, et sous certaines conditions, les entreprises peuvent faire appel à l'affacturage sur simple bon de commande qualifié. »

## ■ « Un contrat à vérifier et négocier »

« L'affacturage est à manier avec précaution et en négociant bien son contrat. Comme dans tout contrat, il faut bien vérifier les conditions générales et particulières. Il faut bien définir comment ça va fonctionner. Souvent, le factor impose de prendre en charge tout le compte client. Il faut pouvoir négocier cet aspect. »

Clément GOUTELLE

## L'ÉCONOMIE

C'est tous les mardis dans **VOTRE QUOTIDIEN** et sur le **Web**

www.leprogres.fr - www.lejisl.com - www.bienpublic.com

Entreprises Bourse Interview Enjeux Enquête Social

Entreprises Bourse Interview Enjeux Enquête Social